



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CHEF DE LA SECTION DU CONTRÔLE DES ACTEURS PUBLICS LOCAUX

Affectation : Agence française anticorruption (AFA)

Catégorie : A+

Corps : administrateur de l'Etat, administrateur territorial, ingénieur de l'Etat, autres corps équivalents

Emploi : Chef de la section du contrôle des acteurs publics locaux

Localisation : 23, avenue d'Italie, 75013 Paris

1 – ACTIVITÉS DE L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

Créée par la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'Agence française anticorruption (AFA) est un service à compétence nationale placé auprès du ministre chargé du budget et du ministre de la justice. Dirigée par un magistrat de l'ordre judiciaire hors-hiérarchie, sa gestion administrative et financière est assurée par le ministère chargé du budget.

L'Agence française anticorruption, comprend, outre une commission des sanctions et un conseil stratégique, deux sous-directions et un secrétariat général.

Elle assure des fonctions d'appui, de recommandation et de contrôle, et notamment elle :

1° Apporte son appui aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales et à toute personne physique ou morale en matière de prévention et de détection des faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ;

2° Elabore des recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les atteintes à la probité ;

3° Contrôle le respect de la mise en œuvre du dispositif anticorruption que doivent adopter les entreprises employant au moins 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 M€, ainsi que les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, les associations et fondations reconnues d'utilité publique.

Chargée d'exercer les attributions prévues aux 3° et 4° de l'article 3 et au III de l'article 17 de la loi du 9 décembre 2016, la sous-direction du contrôle est composée de deux départements : le département du contrôle des acteurs économiques et le département du contrôle des acteurs publics.

Le département du contrôle des acteurs publics, qui compte une douzaine d'agents majoritairement de catégorie A+ ou A, contrôle, sur pièces et sur place, la qualité et l'efficacité des procédures mises en œuvre dans les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales,

leurs établissements publics, les sociétés publiques locales, les sociétés d'économie mixte, et les associations et fondations reconnues d'utilité publique en vue de prévenir et de détecter les faits d'atteintes à la probité (corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt, favoritisme, concussion, détournement de fonds publics).

Ce département comprend deux sections : une section chargée du contrôle des entités du secteur public local et une section chargée du contrôle des administrations de l'Etat, des établissements publics et des associations et fondations reconnues d'utilité publique.

Le poste proposé est éligible au télétravail dans les conditions réglementaires applicables à la fonction publique d'Etat.

Le poste est susceptible d'être vacant.

2 – DESCRIPTION DU POSTE :

Le chef de la section du contrôle des acteurs publics locaux aura pour principales missions de :

- encadrer une équipe de 5 agents de catégorie A ;
- faire partie, autant que de besoin, d'une équipe de contrôle ;
- représenter l'AFA lors des entretiens avec des représentants de haut niveau des entités contrôlées ;
- assurer un pilotage rapproché et régulier, dans les délais impartis, des contrôles de la qualité et de l'efficacité des procédures mises en œuvre au sein des acteurs publics locaux pour prévenir et détecter les faits d'atteintes à la probité ;
- viser les rapports de contrôle ;
- participer à la programmation annuelle des contrôles sur le champ des acteurs publics, en lien avec la stratégie de l'Agence, notamment par une veille approfondie ;
- en lien avec le chef de département, consolider les échanges avec les parties prenantes externes, notamment avec les chambres régionales et territoriales des comptes et les associations tête de réseau des acteurs publics locaux (Régions de France, ADF, AMF, etc.) ;
- de préparer les éventuels signalements judiciaires avec l'équipe de contrôle ;
- contribuer aux activités de la sous-direction sur les dossiers transversaux (formation interne, identification des bonnes pratiques, mise à jour des outils, etc.).

Cet emploi est ouvert aux agents titulaires et aux agents contractuels.

3 – DESCRIPTION DU PROFIL RECHERCHE

<i>SAVOIRS :</i>	<i>SAVOIR-FAIRE</i>	<i>SAVOIR-ETRE</i>
- Gestion publique (notamment, commande publique) - Méthode et techniques de contrôle et de l'audit - Esprit de synthèse et qualités rédactionnelles	- Encadrer - Organiser - Auditer - Analyser et rédiger	- Rigueur et fiabilité - Sens des relations et du travail en équipe - Diplomatie - Sens de l'initiative - Discrétion professionnelle

4 – LES QUALITÉS REQUISES

Ce poste conviendrait à un cadre supérieur de la fonction publique disposant :

- d'une solide expérience du fonctionnement des collectivités locales acquise au sein d'une ou plusieurs collectivités territoriales ou de fonctions de contrôle de celles-ci ;
- d'une connaissance éprouvée des relations avec les collectivités territoriales et les élus ;
- d'un intérêt marqué pour la lutte contre les atteintes à la probité publique ;
- de solides connaissances juridiques, financières et comptables ainsi que d'excellentes capacités rédactionnelles ;
- d'une réelle aptitude à travailler dans une équipe pluridisciplinaire et d'un sens avéré de la pédagogie.

Le titulaire du poste pourra être appelé à se déplacer sur tout le territoire national.

**Pour tout renseignement complémentaire sur ce poste,
merci de bien vouloir prendre l'attache de
Mme BIGAS-REBOUL, sous-directrice du contrôle – stephanie.bigas-reboul@afa.gouv.fr
Tel : 01 44 87 21 62**

Les dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) accompagnés des 3 derniers comptes rendus d'entretien professionnel sont à transmettre exclusivement sous forme électronique via l'application Passerelles ou la PEP-Place de l'emploi public www.place-emploi-public.gouv.fr au Secrétaire général de l'Agence, M. Laurent BARNAUD, 23, avenue d'Italie, 75013 Paris, laurent.barnaud@afa.gouv.fr.